

2013



Auteur : Agnès Hulin
Date : 04/04/2014
Réf: PEST_INT_13_020



[MESURE DES PESTICIDES DANS L'AIR EN POITOU-CHARENTES SYNTHESE DE LA CAMPAGNE 2013]

Poitiers (Vienne, 86), Niort (Deux-Sèvres 79), Campagne annuelle

Contexte

Alors qu'il existe dans l'eau ou les aliments des normes relatives à la concentration maximale des phytosanitaires, il n'existe toujours pas à ce jour de norme concernant la présence de ces molécules dans l'air. Et pourtant, chaque année, et ce quelle que soit la typologie du site étudié (rural ou centre urbain), plus d'une vingtaine de molécules phytosanitaires sont détectées dans les prélèvements d'air réalisés par ATMO Poitou-Charentes.

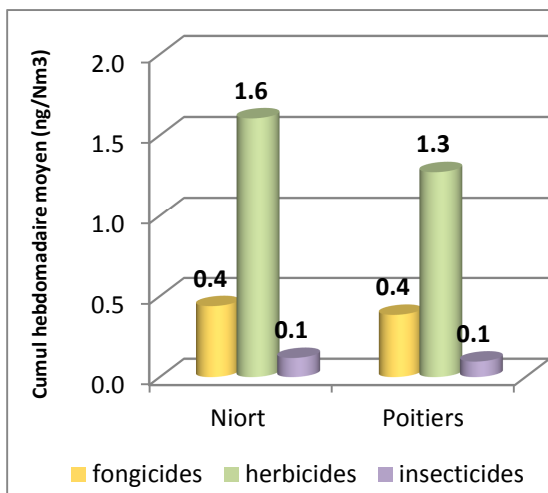
Les mesures de pesticides dans l'air sont assurées sur la région depuis près de 15 ans, permettant de tracer un historique riche d'enseignements. Au niveau national, plusieurs associations de mesures de la qualité de l'air (AASQA) assurent un suivi annuel des phytosanitaires dans l'air. L'historique des mesures dans l'air alimente aujourd'hui les réflexions menées tant au niveau national que régional dans le cadre du plan Ecophyto 2018 ou du PNSEII (Plan National Santé Environnement), décliné au niveau local à travers le PRSEII.

Campagne de mesure 2013

En Poitou-Charentes, des prélèvements d'air sont réalisés chaque année de février à décembre sur le site de référence de Poitiers dans le quartier des Couronneries. En parallèle, un site « mobile » est choisi sur un emplacement qui diffère chaque année, de manière à étudier une problématique particulière. En 2013, c'est la ville de Niort, au lieu-dit « La Levée de Sevreau »,

qui a fait l'objet de prélèvements dans l'air, sur une zone où les habitations côtoient les parcelles agricoles. Les prélèvements et analyses sont réalisés suivant les normes AFNOR XP X43-058 et AFNOR XP X43-059.

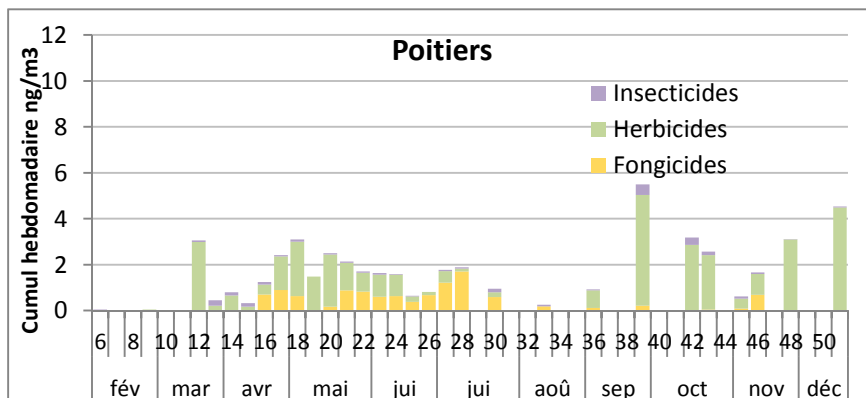
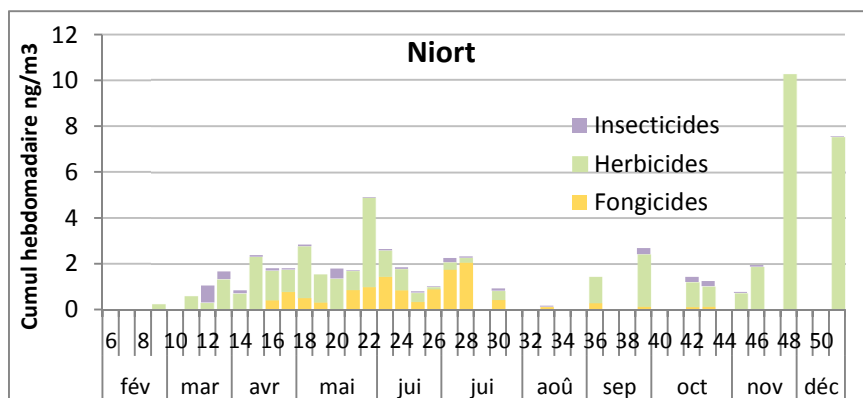
Malgré la proximité du site de Niort avec les cultures agricoles, les concentrations moyennes du site sont très proches, bien qu'un peu plus élevées pour les herbicides, de celles du site de Poitiers dans le quartier résidentiel des Couronneries.



Les deux sites sont très majoritairement influencés par les traitements sur grandes cultures, mais on observe malgré tout une part non négligeable des traitements sur vignes (majoritairement représentés par le **folpel**), de l'ordre de 9 % sur Niort et 13 % sur Poitiers, et ce malgré

l'absence de vignes en quantité significative aux environs des deux sites.

Résultats des campagnes 2013



Comme souvent en zone de grandes cultures, il existe une forte homogénéité dans la liste des principales molécules présentes dans l'air.

Trois molécules dominent dans les concentrations des deux sites : **la pendiméthaline, le prosulfocarbe et le chlorothalonil**. Elles représentent à elles seules 48 % des concentrations cumulées sur Poitiers et 61 % des concentrations cumulées sur Niort.

De manière générale, sur les deux sites, les concentrations de pesticides dans l'air sont très largement dominées par des molécules d'usage agricole, et ce qu'il s'agisse d'un site urbain ou d'un site en bordure des cultures. L'évolution des concentrations au cours de l'année suit également le calendrier des traitements des cultures agricoles, les pics étant atteints au cœur des traitements des cultures de printemps et d'hiver. Ces résultats illustrent cette année encore le transfert des molécules par l'air depuis les surfaces agricoles vers les zones urbaines, où se trouvent les plus fortes densités de population.

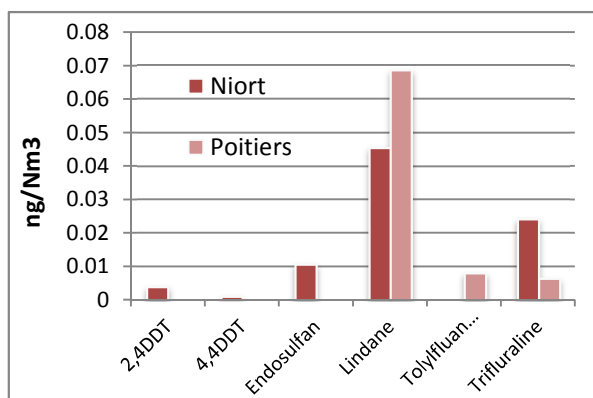
Une influence majeure des activités agricoles, mais pas seulement...

Si l'influence des activités agricoles semble nettement dominer, la présence en dehors des périodes de traitement agricole de certaines molécules (**prosulfocarbe, diflufenicanil, mecoprop (est.)**) qui peuvent être utilisées en zone non agricole (désherbage des gazons, des allées, des arbustes d'ornements...), semble montrer

que les jardiniers amateurs, les services municipaux ou d'entretien de la voirie ont des pratiques d'utilisation de phytosanitaires qui contribuent à la présence de ces molécules dans l'air. Pour rappel, Niort et Poitiers sont engagées dans la charte « Terre Saine », et ont mis en œuvre des plans destinés à réduire les utilisations de pesticides sur les espaces publics.

Des molécules interdites d'utilisations encore présentes dans l'air

En 2013, 6 molécules interdites d'utilisation (4 insecticides, 1 herbicide, 1 fongicide) ont été détectées sur les deux sites de prélèvements, dont 3 sur Poitiers et 5 sur Niort, représentant 4 %



des concentrations cumulées sur les deux sites.

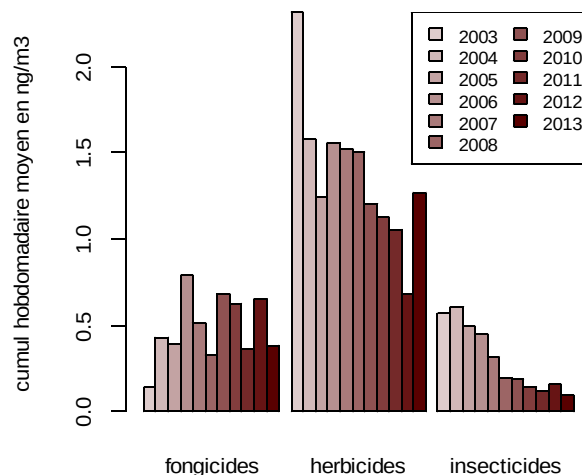
Parmi ces molécules, on retrouve comme chaque année de février à décembre le **lindane**, pourtant interdit d'utilisation depuis 1998. Pour la première fois cette année, les **2,4 et 4,4 DDT** étaient recherchés dans l'air de la région : les molécules

ont été détectées dans l'air du site de Niort, le DDT est pourtant interdit d'utilisation depuis 1971.

Evolution annuelle des concentrations sur Poitiers

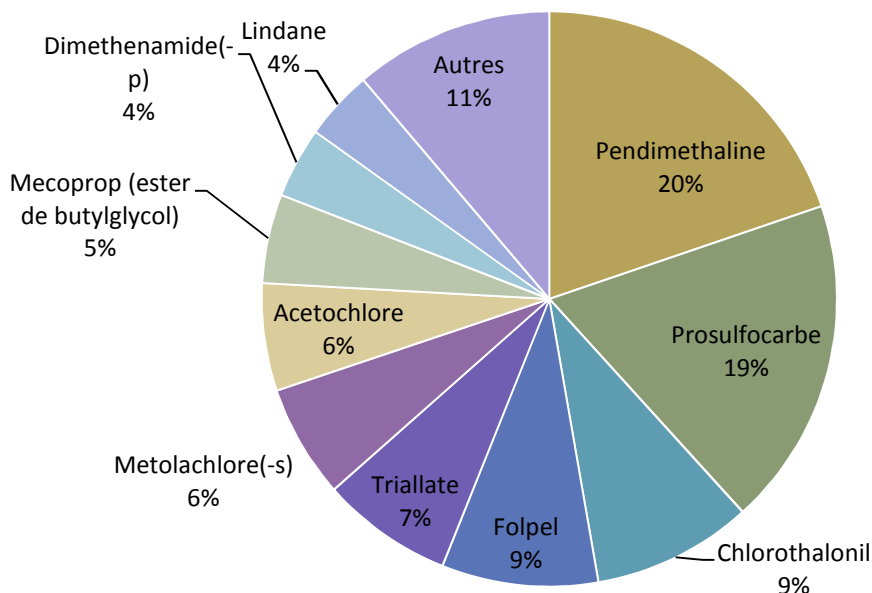
Les mesures réalisées chaque année sur Poitiers permettent d'observer l'évolution de la présence des pesticides dans l'air sur le long terme. Alors que les concentrations d'herbicides suivaient une tendance à la baisse depuis 2003, on observe en 2013 une nouvelle hausse des valeurs, qui rejoignent des niveaux proches de ceux de 2009. Cette hausse est très largement liée à deux molécules : **le prosulfocarbe et la pendiméthaline**.

Les concentrations de fongicides sont en revanche en nette diminution par rapport à l'année 2012, année dont les conditions climatiques avaient entraîné une hausse du nombre de traitement fongicides. Quant aux concentrations d'insecticides, elles restent faibles et proches des valeurs des six dernières années.

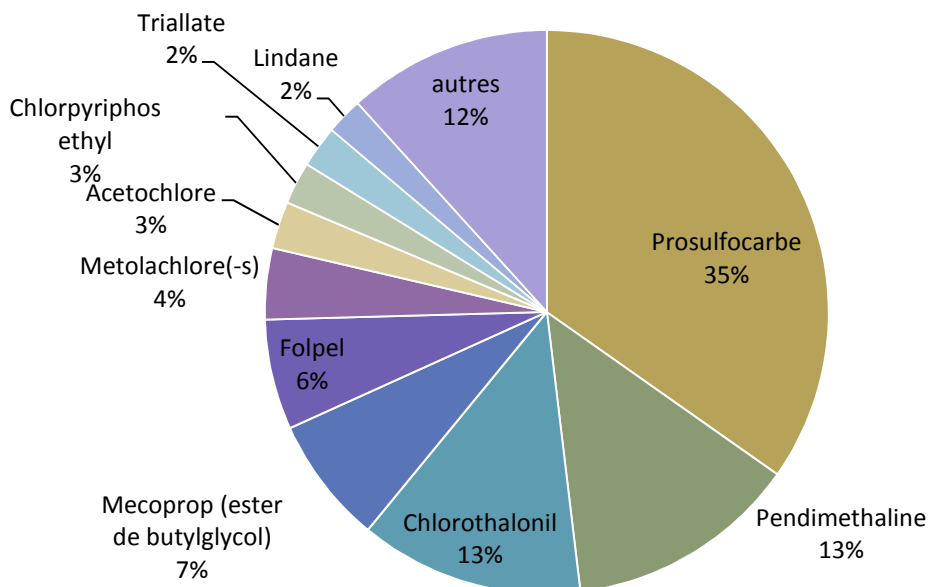


Les principales molécules détectées dans l'air des deux sites (concentrations cumulées)

Agglomération de Poitiers - Cumul annuel 2013



Agglomération de Niort - Cumul annuel 2013



ATMO Poitou-Charentes
12, rue Augustin Fresnel - ZI de Périgny / La Rochelle- 17
184 Périgny cedex
tél : 05.46.44.83.88 - fax : 05.46.41.22.71
courriel : contact@atmo-poitou-charentes.org

Le rapport et la synthèse sont téléchargeables à
l'adresse suivante :

<http://www.atmo-poitou-charentes.org/2013-Mesure-des-pesticides-dans-l.html>